

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations <b>Séance du lundi 19 novembre 2018</b> Par suite d'une convocation en date du 8 novembre 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 19 novembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 10 <b>Délibération n°D_2018_11_19_10</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget principal M14 – Exercice 2018 - Décision modificative n°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2018 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget principal de l'exercice 2018 :

**Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement

6558 – Autres dépenses obligatoires	+ 20 000.00 €
678 – Autres charges exceptionnelles	- 3 000.00 €
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 5 000.00 €

**Total dépenses de fonctionnement + 12 000.00 €**


Recettes de fonctionnement

74121 – Dotation de solidarité rurale	+ 2 000.00 €
74835 – Compensation exonération taxe d'habitation	+ 5 000.00 €
752 – Revenus des immeubles	+ 5 000.00 €

**Total recettes de fonctionnement + 12 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, autorise la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2018 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : <b>19 NOV. 2018</b> Et de la publication le : <b>19 NOV. 2018</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 19 novembre 2018 Le Maire,  Alain CHAMOSSET</p>
--	--

